

Communiqué de presse

Le 10 juin 2025

RIVIÈRE DE LA CLAUGE : UNE DOUBLE RECONNAISSANCE POUR UN PROJET EXEMPLAIRE DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE



L'Office national des forêts (ONF) et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) ont le plaisir de vous convier le **vendredi 20 juin à 14h30** à une cérémonie dédiée à la valorisation de la rivière Clauge, en forêt domaniale de Chaux, à travers trois temps forts symboliques :

- **Inauguration de la passerelle du Pont des Scouts**
- **Remise de la distinction nationale "Rivière en bon état"**
- **Remise du prix national "Solutions fondées sur la nature" par l'Agence de l'eau**

Un projet ambitieux au service de la nature

S'étendant sur 22 000 hectares, la forêt domaniale de Chaux est le deuxième massif feuillu de France et elle est traversée par 460 km de cours d'eau. La Clauge, ruisseau emblématique du massif prend sa source à l'Est de la forêt et s'écoule sur 35 km, dont 70 % en zone forestière. La Clauge abrite une biodiversité remarquable (chabot, lamproie de Planer, macro-invertébrés rares) et traverse un territoire classé Natura 2000 pour la richesse de ses milieux humides forestiers.

Depuis 20 ans, l'ONF, aux côtés de ses partenaires (Université de Franche-Comté, Syndicat Mixte Doubs Loue, Agence de l'eau, etc.), mène un vaste programme de **restauration écologique** de la Clauge et de ses affluents, visant à corriger les impacts d'anciens travaux de drainage (1948-1963) ayant altéré le régime hydrique, la biodiversité aquatique et entraîné des dépérissements de chênes dans les zones des vallons.

Une rivière restaurée, des milieux revitalisés

La restauration consiste à redonner aux cours d'eau des caractéristiques et un fonctionnement proches de leur état naturel d'origine afin de restaurer leur capacité d'autoépuration et d'autorégulation et favoriser leur contribution à la biodiversité. Des interventions mobilisant des techniques de **génie écologique** fondées sur l'utilisation de matériaux naturels (galets, bois, argile) ont permis de restaurer **46 km de linéaire de ruisseaux** permettant ainsi le retour de nombreuses espèces rares, et une reconnexion des zones humides forestières.

CONTACT PRESSE

Camille MARCQ
Tél 06 71 72 08 12 camille.marcq@onf.fr

Des bénéfices multiples et durables

Biodiversité : multiplication par deux des espèces d'éphémères, de [perlidés](#) et de [trichoptères](#) (insectes en déclin dans le monde) ; reproduction des batraciens multipliée par 10 ; retour d'espèces indicatrices comme le damier des joncs ou la très rare *Arthroplea congener*. La présence de ces espèces témoigne de la bonne qualité de l'eau.



Ressource en eau : rehausse des nappes, expansion des crues naturelles, réduction des risques d'inondation pour les villages en aval.

Exploitation forestière : meilleure croissance des peuplements grâce à la préservation de l'humidité des sols ; ponts-cadres pérennes pour les franchissements.

Pédagogie : panneaux éducatifs, sorties naturalistes, film documentaire ([disponible ici](#)).

Un projet exemplaire doublement reconnu



En 2022, La Clauge et ses affluents ont obtenu la distinction écologique « [Rivière en bon état](#) » attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Ce label garantit une bonne qualité écologique des eaux et valorise les actions des gestionnaires locaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 30 du Plan Eau, le projet de « Restauration écologique de la Clauge apicale forestière et de ses milieux humides » a également été désigné lauréat 2025 du prix « **Solutions fondées sur la nature** » ([en savoir+](#)). Organisé par le ministère dans le cadre du Plan eau, ce prix vise à distinguer des projets exemplaires de solutions fondées sur la nature et à encourager leur déploiement dans tous les territoires, dans un contexte où le dérèglement climatique perturbe le cycle de l'eau. Il sera remis au Syndicat mixte Doubs-Loue (SMDL), co-maître d'ouvrage du projet avec l'ONF.

[Plus d'infos sur onf.fr](#)

Le saviez-vous ?

La préservation de la biodiversité est une mission essentielle de l'ONF

En plus des protections réglementaires (Natura 2000, forêt de protection, aires protégées), l'ONF met en œuvre diverses actions : conservation des bois morts, diversification des essences d'arbres, création d'îlots de vieux bois, interdiction des produits phytosanitaires, et préservation des sols ainsi que des cours d'eau. Pour suivre l'évolution de la biodiversité face au changement climatique, ses experts naturalistes, en collaboration avec des associations et des scientifiques, réalisent des études et des inventaires sur les espèces animales et végétales. Des données qui sont notamment essentielles pour protéger et restaurer les habitats d'intérêt écologique tels que les mares, tourbières, landes, pelouses sèches et vieux arbres. L'ONF gère aussi 255 réserves biologiques (58 000 ha en métropole et plus de 86 000 ha en Outre-mer) et améliore la connaissance naturaliste grâce à ses programmes d'actions et ses six réseaux naturalistes, regroupant 220 forestiers spécialisés. Les réserves biologiques contribuent aux objectifs de la Stratégie nationale pour les aires protégées.

À propos de l'ONF

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office national des forêts assure la gestion durable de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'Etat et aux collectivités territoriales. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la protection de l'environnement, l'accueil du public et la production de bois. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels et propose des services aux collectivités ainsi qu'aux entreprises. Enfin, ses équipes aident les forêts à s'adapter au changement climatique.

CONTACT PRESSE

Camille MARCQ

Tél 06 71 72 08 12 camille.marcq@onf.fr

